



A l'issue des travaux dans la partie privée (habitation et réseau), le propriétaire doit faire une demande de contrôle **5 jours ouvrés** au service du S.M.A.B.V.D. avant la fin des travaux en vue du contrôle de conformité **s'effectuant impérativement en tranchée ouverte**, conformément à l'article 63 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Seule la remise d'un rapport de contrôle conforme établi par notre service autorisera règlementairement le rejet des différentes eaux aux réseaux publics.

### COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Nom/Prénom ou raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Email : .....

### COORDONNEES DU BIEN A CONTROLER

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Section(s) : ..... Parcelle(s) : .....

N° de la déclaration préalable (DP), du permis de construire (PC) ou du permis d'aménager (PA) : .....

Maison individuelle

Immeuble(s) collectif(s)      Nombre de bâtiments : .....      Nombre de logements : .....

Bâtiment à usage professionnel      Nature de l'activité : .....

Autre : .....

Personne à joindre pour la réalisation du contrôle : .....

Téléphone : ..... Email : .....

### LA FACTURE SERA ADRESSEE A

PROPRIETAIRE       AUTRE

Si autre, indiquer les coordonnées :

Nom / Raison sociale : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

La prestation est soumise à facturation. Le tarif a été fixé par le Comité Directeur dans sa séance du 8 décembre 2022, aux montants suivants :

- tarif du contrôle initial : 200.00€

- tarif de la contre-visite après réalisation des travaux : 100.00€

**N'envoyez pas de paiement : Ce(s) montant(s) vous sera (seront) réclamé ultérieurement par la Trésorerie de Guebwiller.**

## PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE

- Un plan de situation ;
- Un plan de masse indiquant la position et les dimensions de la construction, des ouvrages d'assainissement (regard, clapet, ...) et d'eaux pluviales (regards, cuve, puits, clapet, ...), ainsi que des conduites projetées (nature, diamètre, pente, ...);
- Les vues en plan de chaque niveau de la construction portant la situation des conduites projetées et l'indication des pièces et appareils à desservir ;
- Une coupe longitudinale de l'immeuble suivant la conduite principale d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales avec indication des niveaux, des points de raccordement, des colonnes de chute et des ventilations hors toiture ;
- Une copie de l'acte notarié stipulant de la convention de servitude de passage de réseau nécessaire au raccordement ;
- Les fiches techniques des ouvrages spécifiques de traitement (séparateur hydrocarbure, puits, cuve préfabriquée, clapet, régulateur de débit, ...).

### Prescriptions pour un bon déroulement du contrôle :

- les ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales (regard, pied de descente de gouttière, trappe, cuve, puits, clapet, ...) doivent être visibles, accessibles et manœuvrables ;
- la présence d'eau courante est indispensable ;
- fournir tous les documents nécessaires (plans, croquis, fiche technique, ...);
- le demandeur ou son représentant doit être présent durant toute la durée du contrôle.

En cas de non-respect de ces prescriptions, le technicien peut être amené à ne pas poursuivre le contrôle

## PORTER A CONNAISSANCE ET ENGAGEMENTS

### Je déclare avoir pris connaissance et m'engage à :

- me conformer en tous points au règlement du service public d'assainissement collectif du S.M.A.B.V.D. ;
- me conformer aux prescriptions techniques émises par le S.M.A.B.V.D. lors de ma demande de raccordement au réseau public pour le raccordement de mon habitation ;
- avoir pris connaissance du tarif applicable pour le contrôle et à en payer les frais ;
- autoriser l'accès à ma propriété aux agents du service assainissement afin de faciliter le contrôle des ouvrages ;
- à réaliser les travaux nécessaires dans les 6 mois à compter de la visite de contrôle initiale, en cas de non-conformité, et à contacter l'exploitant du réseau pour la réalisation de la contre-visite à ma charge financière. A défaut, je m'expose à des pénalités financières.

Fait à .....

Le .....

Signature – cachet :

**Formulaire à compléter puis à retourner au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller**

*Par courriel :*  
[smabvd.christelle@outlook.fr](mailto:smabvd.christelle@outlook.fr)

**OU**

*Par courrier :*  
S.M.A.B.V.D  
1 place de la Mairie  
68520 BURNHAUPT-LE-HAUT  
03.89.62.70.80